

COMMUNIQUÉ

Un nouveau site web pour l'ANEPE – Association des Nappes à Excroissances pour Parois Enterrées

Les NEPE (Nappes à Excroissances pour Parois Enterrées) : des compléments utiles

Les sols supportant les constructions sont soumis à des ruissellements d'eau, liés à la pluie qui pénètre dans les terres ou à des circulations d'eau sur des veines imperméables. Entrant en contact avec les parois enterrées des constructions, ces ruissellements d'eaux peuvent engendrer des pathologies (infiltrations dans les murs, dégradations à la longue des bétons et armatures ...) susceptibles de rendre les locaux enterrés impropres à la destination souhaitée, voire dégrader les ouvrages de Génie Civil.



Pour se prémunir de ces désordres, les hommes de l'Art ont souvent recours à des solutions d'imperméabilisation / étanchéité (*) mises en œuvre sur les parois concernées.

C'est là que les Nappes à Excroissances pour Parois Enterrées (NEPE) interviennent de plus en plus souvent :

- Pour protéger les membranes d'imperméabilisation / étanchéité des dégradations mécaniques pouvant se produire lors du remblaiement
- Dans certains cas, pour également drainer les eaux de ruissellement jusqu'à un drain en pied.

Dans certaines circonstances, une NEPE peut aussi être mise en œuvre seule, sans nécessité de membrane d'imperméabilisation / étanchéité ; elle empêche alors la pression hydrostatique de s'exercer directement sur la paroi.

Des erreurs initiales lourdes de conséquences

Alors qu'il est assez aisé de choisir, dès la conception, une solution efficace, les conséquences d'une erreur de choix ou de mise en œuvre sont en revanche, dans le cas de parois enterrées, coûteuses et lourdes à mettre en œuvre.

C'est d'ailleurs, pour cette raison, un point particulièrement surveillé par l'Agence Qualité-Construction.

D'où l'importance dès la conception de :

- Définir une solution appropriée aux conditions locales et à l'attente du Maître d'Ouvrage
- Choisir une NEPE adéquate, aux qualités reconnues et validées
- Effectuer une mise en œuvre soignée préservant l'efficacité dans le temps.

** Attention : à ne pas confondre avec les solutions de cuvelage, qui sont nettement plus performantes afin de résister aux remontées de nappes phréatiques.*

L'ANEPE : un acteur de la qualité et de la fiabilité des parois enterrées

C'est dans ce contexte que l'ANEPE – Association des Nappes à Excroissances pour Parois Enterrées – marque sa volonté de promouvoir l'usage et la mise en œuvre de produits de qualité, aux performances validées par la procédure d'Avis Technique, aussi bien dans les applications du Bâtiment que du Génie Civil.

Parmi ses travaux, l'ANEPE représente ainsi la profession des industriels des NEPE auprès des instances de normalisation et d'évaluation technique :

- Groupe Spécialisé n°7 de la Commission des Avis Techniques (CSTB)
- Commission des Avis Techniques du CETU – Centre d'Etude des Tunnels

L'ANEPE a également publié un document explicitant les « Fonctions et Caractéristiques » des NEPE et participé à la rédaction du fascicule « Humidité en sous-sol enterré ... et pièces habitables » publié par l'Agence Qualité Construction (AQC 2007).

Un nouveau site web pour mieux communiquer

Pour assurer la mission qu'elle s'est donnée, l'ANEPE a besoin de communiquer de plus en plus en direction de toutes les populations concernées par les parois enterrées afin de :

- Les sensibiliser à l'importance des NEPE pour la qualité des constructions et leur protection contre l'humidité en partie enterrée
- Leur fournir les éléments pertinents de choix d'une NEPE appropriée
- Attirer leur attention sur les points importants pour une mise en œuvre conforme et durable

La nouvelle version du site www.anepe.asso.fr est opérationnelle depuis le mi-février 2009.

Vous êtes bien sûr cordialement invités à le visiter.

* *
*

L'ANEPE – Association des Nappes à Excroissances pour Parois Enterrées

Créée en 2004 pour promouvoir les NEPE – Nappes à Excroissances pour Parois Enterrées, l'ANEPE est une Association loi 1901 réunissant les industriels marquant leur volonté de promouvoir l'usage et la mise en œuvre de produits de qualité, dans les applications du bâtiment et du Génie Civil.

Les missions et objectifs de cette Association professionnelle sont de :

- Contribuer à la qualité et la durabilité d'ouvrages en contact avec le sol humide
- Promouvoir l'usage approprié de nappes à excroissances de bonne qualité
- Préciser leurs rôles et fonctions au sein des différents systèmes de parois enterrées
- Veiller à la clarté des informations délivrées aux acteurs de la construction
- Définir avec le concours d'experts (CSTB, CETU, AFTES, Contrôleurs Techniques, ...) les performances essentielles des différents types de nappes à excroissances
- Etablir avec les Organisations Professionnelles concernées les Règles de Mise en Œuvre, en particulier au niveau des points singuliers
- Représenter les industriels adhérents de l'ANEPE auprès des Organisations Professionnelles et dans les groupes de travail et les commissions élaborant les normes et règlements et délivrant les Avis Techniques / DTA, agréments et certifications.

A Novembre 2008, les membres de l'ANEPE sont :

DOERKEN S.A.S, représentée par M. Paul MERLE (Président)

PARTENIA, représentée par M. Xavier BOISNARD

SIPLAST-ICOPAL : représentée par Jean Michel BONNET (secrétaire et trésorier)

La Commission Technique est présidée par M. Gilles SCHWAAB (DOERKEN S.A.S)